

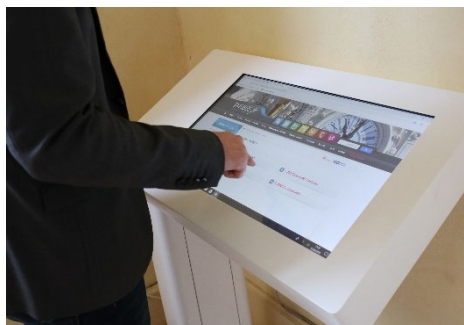


## Communiqué de presse

Mardi 13 août 2019

### Mise en place d'une borne tactile numérique en accès libre à l'Hôtel de Ville de Tarbes

La ville de Tarbes suit le programme de transformation de l'administration, lancé en octobre 2017 par le Gouvernement et baptisé « Action publique 2022 ». Une partie de la population n'ayant pas accès à Internet ou ne sachant tout simplement pas utiliser l'outil numérique peut se retrouver en difficulté face aux nouveaux modes de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre de sa politique de développement du numérique, Gérard Trémège, Maire de Tarbes, a souhaité mettre en place un service d'accès et d'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées.



Les objectifs de cette action sont multiples :

- lutter contre les inégalités,
- améliorer le service public en donnant plusieurs modalités d'accès et en accompagnant les usagers,
- prendre en compte les publics spécifiques.

Cette action prend la forme d'une borne tactile numérique en libre accès à l'Hôtel de Ville de Tarbes. Celle-ci permet d'effectuer certaines démarches administratives en ligne, tout en bénéficiant si nécessaire d'un accompagnement par un agent du service Administration générale et Services à la population (AGSP).

#### Le contenu

Les démarches en ligne proposées sur la borne sont en rapport avec l'activité du service AGSP. Ainsi, sont accessibles notamment :

- les demandes d'actes d'État Civil en France (sites Internet des autres Mairies),
- les demandes d'actes d'État Civil à l'Étranger et demandes de transcriptions (site du Ministère des Affaires Étrangères),
- Les pré-demandes de PACS, d'inscriptions sur les listes électorales... (site du Service public)
- les pré-demandes pour les Passeports et Cartes d'identités (site de l'ANTS)
- la prise de rendez-vous pour la délivrance des Passeports et Cartes d'identités (site de la Mairie de Tarbes)
- l'achat des timbres fiscaux,
- des conseils aux voyageurs partant à l'Étranger (site France Diplomatie).

D'autres sites peuvent être ajoutés en fonction des demandes des usagers, de l'administration ou de l'État, comme le Référendum d'initiative partagée. Un accès sécurisé à ces différents sites est assuré, même si une charte rappelle que la collectivité ne peut être tenue pour responsable de la mauvaise utilisation ou du vol des données renseignées lors de l'utilisation du service.

#### Horaires et informations pratiques

La borne tactile est en libre-service au bureau des Affaires générales (1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de ville) du lundi au jeudi de 13h45 à 17h15 et le vendredi de 13h45 à 16h15.

Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

#### Services complémentaires

Pour les différentes démarches, la borne est équipée d'un dispositif permettant de scanner et d'imprimer les documents. Les impressions sont facturées 0,15 € la page.